

# Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) et le Club des Cent Cols



La place du VAE au sein du Club des Cent Cols avait été évoquée lors de l'Assemblée générale de Vogüé.

Après consultation des dirigeants historiques du club (Jean Perdoux, Henri Dusseau, René Poty et Claude Bénistrand) pour avoir leur sentiment, notre position est unanime, à la fois pour dire que nous sommes heureux que le VAE puisse permettre à des membres confrontés à des problèmes de santé de pouvoir goûter à nouveau aux joies du vélo (surtout en montagne), mais aussi pour préserver l'originalité de notre club :

1. Quand on est membre du Club des Cent Cols on a satisfait aux conditions d'entrée définies par notre Règle du Jeu et on peut être membre à vie si on le désire (même si on ne fait plus de vélo). Les membres qui ont besoin d'une assistance électrique pourront continuer de participer à nos rassemblements, à nos séjours et à nos activités. Même avec un VAE, ils seront toujours les bienvenus.

2. Mais s'ils pourront retrouver leurs amis et partager leurs randonnées comme avant, nous leur demandons de ne pas compter les cols franchis à

l'aide de ces VAE, en total respect de la Règle du Jeu qui dit : « Par bicyclette on entend tout engin mû par la seule force musculaire... » Le Club des Cent Cols ne se résume pas au seul Tableau d'Honneur et au rang que l'on y occupe, la perte de quelques places au tableau d'honneur est bien peu de chose par rapport à tous les bonheurs que l'on peut avoir en feuilletant la revue, en pédalant avec ses amis, en les retrouvant au sommet d'un col...

La règle du jeu reposant sur la confiance nous ne procéderons à aucun contrôle et ne demanderons pas de certificat médical.

Permettre la prise en compte des cols franchis à l'aide d'une assistance électrique n'enlèverait rien à ceux qui continuent de les franchir par la seule force musculaire, du moins si chacun d'eux est considéré individuellement. Mais c'est collectivement qu'ils perdraient quelque chose, car le club y



laisserait un peu de sa substance, de son attrait original lié au défi qu'il impose pour en faire partie. Nous ne sommes pas un club ordinaire, les conditions d'entrée caractérisent la spécificité d'un club qui n'a pas vocation à accueillir tous les cyclotouristes mais à rassembler des amoureux de l'effort en montagne « ayant franchi au moins cent cols dont 5 à plus de 2000 ».

*Régis Paraz (CC N° 3225)  
Président du Club des Cent Cols*

